

*Communiqué du 10.08.2023 – relatif au Memorandum of understanding intervenu entre le procureur général, la direction de la sûreté publique et le service d'information et de contrôle sur les circuits financiers.*

---

Un accord tripartite relatif à *la coopération, la coordination et l'échange d'informations dans les domaines du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et du financement de la prolifération des armes de destruction massive* est intervenu entre le procureur général, le directeur de la Sûreté publique et le SICCFIN.

Cet accord fait suite à la recommandation n° 2 du GAFI laquelle exige que les pays mettent en place des mécanismes opérationnels permettant à la cellule de renseignements financiers et aux autorités de poursuite pénale de coopérer, de coordonner et d'échanger des informations entre elles en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités de LCB/FT.

L'accord, en évoquant les droits et les obligations des trois autorités signataires, définit de manière très pratique et concrète les relations qu'elles doivent entretenir entre elles afin de favoriser et de renforcer l'échange d'informations.

Les dispositions du code de procédure pénale applicables à l'enquête préliminaire ainsi que les dispositions de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption sont évoqués, mais également sont consacrées les bonnes pratiques préexistantes entre les autorités notamment dans le traitement urgent de certaines communications et demandes, en prévoyant des délais pour y répondre, ou encore en envisageant le devenir à l'égard des tiers des informations communiquées entre les autorités.

L'accord prévoit également un mécanisme de partage d'analyse permettant d'identifier les typologies, tendances et modèles de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Cette analyse partagée permettra ainsi une meilleure appréhension du risque et d'optimiser la réponse pénale apportée par les autorités d'enquête et de poursuite.